

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 07 DECEMBRE 2012**

**PRESENTS:** MM. MOREAU - BILLET - MEYER - QUINTARD - BENOIT - CARBONNEL - JACQUOT - LAVIGNE - LOEHRER - MELINAND - OUDIN - SAGRANGE - YAQOUB.

**ABSENTES EXCUSEES:** MMES FRANKLIN (Procuration à P. MOREAU) - GERMAIN.

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2012**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II - BILAN DU QUESTIONNAIRE RELATIF A L'OUVERTURE LES MERCREDIS DU RESTAURANT SCOLAIRE (midi) ET DU CENTRE DE LOISIRS (après-midi)**

Le Maire indique que la réforme des rythmes scolaires, avec notamment la mise en place de la semaine de quatre jours et demi d'école, a été annoncée par le Ministre de l'Education Nationale. Cette demi-journée supplémentaire serait prévue le mercredi matin.

Dans la perspective de l'organisation d'un accueil périscolaire les mercredis, un questionnaire a été distribué aux habitants.

22 familles (représentant 33 enfants) ont répondu à celui-ci. Le dépouillement a révélé que 22 enfants utiliseraient le restaurant scolaire les mercredis midi et 20 enfants participeraient au centre de loisirs les mercredis après-midi.

Le Président de la République a déclaré, en novembre dernier, que des aides financières seraient apportées aux communes pour le financement de ces temps d'accueil supplémentaires (*250 millions d'euros*).

Toutefois, les collectivités gardent la possibilité de reporter l'ouverture des services périscolaires des mercredis à la rentrée de septembre 2014 dès lors qu'elles ne se sentent pas prêtes à accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Dans ce cas, elles ne bénéficieraient pas des aides de l'Etat.

Le Maire expose que l'ouverture de la structure périscolaire les mercredis est tout à fait possible techniquement et que celle-ci pourrait fonctionner avec les mêmes horaires que les autres jours de la semaine avec un accueil les mercredis après-midi.

Le coût supplémentaire du fonctionnement de la structure est estimé entre 25 % et 30 %.

Financièrement, il semble opportun de commencer dès la rentrée 2013 afin de profiter des aides de l'Etat.

Par ailleurs, reporter le dispositif pénaliserait les parents qui devront trouver (avec beaucoup de difficultés) un mode de garde pour les enfants les mercredis. Ceci risquerait également d'entraîner des demandes de dérogation vers des communes qui ouvriront leurs classes les mercredis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- estime, au regard des réponses au questionnaire, que l'ouverture d'un accueil périscolaire les mercredis matin, midi et après-midi est justifiée;

- se déclare prêt techniquement et sur le principe pour organiser cet accueil périscolaire dès la rentrée de septembre 2013;

- demande au Maire de contacter la municipalité de Remilly-sur-Tille pour connaître sa décision sur ce dossier.

### III - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice pour le paiement du Fonds de péréquation aux communes:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612: Energie-électricité	218.00 €	
<b>TOTAL D 011: Charges à caractère général</b>	<b>218.00 €</b>	
D 73925: Fonds péréquation recettes fiscales		218.00 €
<b>TOTAL D 014: Atténuations de produits</b>		<b>218.00 €</b>

### IV - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS POUR 2013

Traditionnellement en fin d'année le Conseil Municipal échange sur les investissements qui pourraient être envisagés pour 2013.

Le Conseil Municipal décide d'étudier puis de réaliser, sous réserve des coûts, les investissements suivants:

- Voirie:
  - o Etude pour la requalification de la rue de la Maison Blanche + bicouche: pour ce dossier, il est proposé d'inviter les riverains pour recueillir leurs avis sur un nouvel aménagement.
  - o Réfection de la rue du Château et rue du Clos en bicouche.
  - o Injection/pontage de goudron dans les fissures du revêtement en enrobé du parking de la place du Château.

Pour ces 3 projets, il est proposé de faire réaliser l'étude technique de faisabilité ainsi que les devis par la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de la convention A.T.E.S.A.T. et de déposer une demande de subvention (plafonnée à 5 000 €) auprès du Conseil Général de la Côte-d'Or. Une demande de subvention au titre des amendes de police pourra être également sollicitée pour le projet de la rue de la Maison Blanche.

- o Achat de divers panneaux routiers
- o Plateaux ralentisseurs sur la R.D. 107: Le Maire indique qu'il a rencontré, avec les adjoints, une délégation de l'A.D.E.BRES. L'ordre du jour de cette réunion portait sur une pétition de riverains de la R.D. 107 qui se plaignent du bruit généré par certains camions lorsqu'ils passent sur les plateaux ralentisseurs. Après échanges, il a été décidé de contacter le Conseil Général pour trouver une solution adéquate à cette gêne.

- Achat de matériel:
  - o Il est proposé le renouvellement du matériel de tonte pour un montant maximum de 16 000 € T.T.C..

- Ecole:
  - o Le problème du changement de revêtement de sol de plusieurs salles de l'école est posé en séance. Le Maire indique qu'il doit rencontrer à ce sujet, début 2013, Mme GREUSARD «DASEN». Un Diagnostic Technique Amiante est en cours de réalisation.

- Salle des fêtes:
  - o Il est prévu de démonter l'ancienne pompe à chaleur située dans la chaufferie avec rétablissement de la continuité des circuits de chauffage. Des devis seront demandés à des entreprises habilitées.
  - o Achat de nouvelles tables déplaçables avec un chariot roulant, en remplacement des actuels plateaux posés sur tréteaux.

- Garderie Cantine: Le remplacement du lave-vaisselle reste d'actualité.

Ces orientations budgétaires d'investissement feront l'objet d'un chiffrage précis pour la préparation du budget primitif 2013.

## **V - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL**

Par délibérations des 3 février et 13 avril 2012, le Conseil Municipal s'est engagé dans le réseau ILLICOMMUNES -Plan Climat- du Grand Dijon. A ce titre, la commune s'est engagée à:

- ✓ signer la charte du P.C.E.T. du Grand Dijon;
- ✓ désigner suivant l'organisation interne de la commune un ou deux référents Plan Climat (un élu et un technicien) qui seront les interlocuteurs privilégiés de la cellule d'appui Plan Climat;
- ✓ réaliser en entier l'état des lieux initial avec la mallette au cours de la première année du dispositif;
- ✓ adopter et mettre en œuvre un programme d'actions Energie – Climat;
- ✓ participer aux rencontres «ILLICO<sup>2</sup>» et aux réunions d'échange du réseau intercommunal des référents.

Le Maire indique que les premières réunions de travail se sont tenues au Grand Dijon. Un important travail concernant l'état des lieux initial dans chaque commune est actuellement en cours de réalisation.

Les documents relatifs à ce dossier sont communiqués aux élus par mail.

## **VI - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE L'ANCIENNE MAIRIE AU DIDJY CLUB**

L'ancienne salle du Conseil Municipal est utilisée les samedis soir par les jeunes du village pour des activités de jeux (baby-foot, jeux de société, etc...).

Le Maire indique qu'il a rencontré Mme la Présidente du Didjy Club et plusieurs parents.

A cette occasion, il a pris connaissance de l'attestation d'assurance ainsi que des noms des 9 parents qui encadrent ces jeunes.

Il a été confirmé que cette salle ne serait pas ouverte sans présence d'un adulte encadrant, qu'il y était interdit de fumer et de consommer de l'alcool.

Par ailleurs, il a été rappelé que cette salle restait partagée avec les autres associations du village.

Mme la Présidente du Didjy Club a indiqué qu'un projet pédagogique était en cours d'élaboration et serait présenté prochainement aux élus.

Il a été proposé que les jeunes participent cette année à l'accueil de la caravane du Téléthon le 8 décembre 2012.

Le Conseil Municipal se félicite des conditions d'encadrement.

## **VII - DEBAT SUR L'AVENIR DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL REMILLY-SUR-TILLE/BRESSEY-SUR-TILLE**

Le Maire indique qu'une réunion a été organisée le 9 novembre à la demande des parents d'élèves élus aux Conseils d'Ecole et ce en présence de Conseillers Municipaux de Bresse-sur-Tille. La discussion a porté sur la suppression éventuelle du R.P.I. Remilly-sur-Tille/Bresse-sur-Tille.

Ces parents d'élèves ont expliqué clairement qu'ils ne voulaient pas de la suppression du R.P.I. et ont présenté leurs arguments.

L'inquiétude des parents d'élèves porte essentiellement sur les classes doubles (voire triples) qui s'imposeraient en raison des effectifs d'enfants moins élevés et, par conséquent, qui entraînerait une dégradation de la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, ils ont posé la question de la pérennité d'une telle décision sur le long terme dans les deux villages.

Le Conseil Municipal a été saisi de ces questions pour nourrir le débat et de longs échanges se sont ensuite engagés sur les avantages et les inconvénients à cesser le fonctionnement dudit R.P.I.:

- pour les élèves: sur les cours doubles et le soutien scolaire,
- la suppression des bus scolaires,
- pour les parents d'élèves,
- pour les assistantes maternelles,
- pour les enseignants,
- pour la commune,

- pour le Conseil Général,
- la construction de classes et les moyens pédagogiques,
- la pérennité d'une telle décision,
- la sécurité,
- l'environnement et le développement durable,
- divers...

Un inventaire et un argumentaire sur ces différents sujets ont été longuement développés en séance.

## **VIII - DIVERS**

### **1) Demande d'emplacement pour la rôtisserie PHILOU**

Par courrier du 18 octobre 2012, la rôtisserie PHILOU demande la possibilité de pouvoir vendre des poulets cuits chaque mercredi soir de 16 H 30 à 20 H 00 sur le parking de la place du Château.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette requête et autorise la rôtisserie Philou à s'installer à titre gratuit sur le parking de la place du Château aux jours et horaires indiqués.

### **2) Date des vœux**

Le Conseil Municipal fixe la date et le lieu de la traditionnelle cérémonie des vœux 2013, à savoir le vendredi 4 janvier 2013 à 18 H 30 à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal invite toutes les bresseyliennes et tous les bresseyliens à ce rendez-vous convivial annuel.

### **3) Téléthon du 8 décembre 2012**

La caravane du Téléthon fera une halte comme chaque année à Bressey-sur-Tille le 8 décembre 2012 vers 12 H 40.

A cette occasion, un don de 150 € sera remis par la municipalité. L'accueil habituel lui sera réservé avec café, thé, chocolat et gâteaux.

Cette année les jeunes du Didjy Club sont invités à participer.

### **4) Colis de Noël**

Le Maire indique que la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de 67 ans et plus habitant la commune va commencer dans la semaine.

### **5) Bulletin d'informations municipales**

Didier QUINTARD indique que le bulletin d'informations municipales 2013 est dans une phase de recueil des articles. Les différents services de la commune ainsi que les associations doivent lui faire parvenir leurs articles dans les meilleurs délais.

### **6) Boulangerie RUTY**

La Boulangerie RUTY de Remilly-sur-Tille avait demandé à la municipalité de Bressey-sur-Tille d'informer les habitants qu'elle effectuerait des tournées de livraison de pains à compter de novembre 2012.

La Boulangerie RUTY a fait savoir à la municipalité qu'elle n'était pas en mesure actuellement d'assurer ce service et a indiqué qu'elle reportait cette initiative à plus tard, sans préciser de date.